

Siècle à mains

Yvon Rivard

Volume 23, numéro 2 (134), mars–avril 1981

L'institution littéraire québécoise

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/60255ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (imprimé)

1923-0915 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Rivard, Y. (1981). Siècle à mains. *Liberté*, 23(2), 66–69.

L'UNEQ

Siècle à mains

YVON RIVARD

J'ai horreur de tous les métiers. Maîtres et ouvriers, tous paysans, ignobles. La main à plume vaut la main à charrue. — Quel siècle à mains ! — Je n'aurai jamais ma main. Après, la domesticité mène trop loin.

Rimbaud.

Lorsque je décidai de ne plus être membre de l'UNEQ, je ne savais trop pourquoi j'agissais ainsi. J'éprouvais une sorte de malaise irréductible à la simple critique du fonctionnement de cette association : rien de plus normal qu'une structure tende à devenir sa propre fin (l'organe crée le besoin) et que le pouvoir soit un plat qui se mange d'abord entre amis (que celui ou celle qui est sans râtelier...). Faute de pouvoir cerner les motifs de mon refus, j'essayai de me rappeler ceux de mon adhésion. Encore là, rien que de très vagues désirs qui se résumaient à celui de troquer ses livres contre un passeport d'écrivain : désormais je pourrais marcher la tête haute, en marge d'une solitude enfin sanctionnée. J'en conclus donc naïvement que je quittais l'UNEQ parce que cette liberté nouvellement acquise m'était suspecte, voire dangereuse (je ne sais pourquoi je songeai un instant à mes cartes de crédit). La lecture des propos tenus par Denis Monière (*le Devoir*, 22 nov. 1980) m'a révélé depuis la justesse de ma naïveté.

Deux affirmations de M. Monière, qui procèdent sans aucun doute de bonnes intentions (comme la fondation de l'UNEQ), illustrent assez bien la logique inhérente à tout processus de récupération de l'écriture. Les participants à une table ronde sur le livre québécois (L. Girouard, R. Bonenfant, P. Turgeon, P. Renaud) ayant déploré unanimement que l'écrivain québécois ne semble pas intéressé à offrir au public ce qu'il demande ou est incapable de le faire, M. Monière attribua cette situation à « un certain élitisme des éditeurs ». Diagnostic pour le moins étrange : ce seraient les éditeurs dont le principal souci, en général, en est un de rentabilité qui favoriseraient une littérature élitiste ! Lapsus sans doute. M. Monière (qui, rappelons-le, est président de l'UNEQ) dénonçait ainsi poliment l'élitisme (notion hautement esthétique) de l'écrivain québécois qui écrit, le malheureux, sans se soucier du lecteur, obéissant aux seules exigences anachroniques, anarchiques de l'œuvre. Je suis à peine dans « l'impensé » de M. Monière puisque quelques lignes plus loin il propose, pour corriger cette dérogation inexplicable de l'écrivain à sa fonction de producteur, la création d'une littérature populaire : « Pourquoi ne pas débloquer des fonds, \$5,000. ou \$10,000., pour qu'un écrivain pendant une année produise un roman populaire ? » Ainsi tout le monde serait content : l'éditeur, le libraire et l'UNEQ qui pourrait ainsi défendre et administrer de véritables intérêts au lieu de s'occuper de ces minables salariés qui le plus souvent gagnent moins que le montant de leur cotisation syndicale. À quand le livre-type ? Soyons sérieux, la suggestion de M. Monière ne visait nullement à éliminer la littérature élitiste mais « à assurer aux éditeurs une base financière plus stable » de sorte qu'ils puissent continuer de publier (sans subventions !) des livres invendables. La dernière subordonnée n'est, je le souligne, qu'une généreuse interprétation de la pensée de M. Monière. Car il semble bien que cette création d'une littérature populaire ne soit pas qu'un prérequis économique à l'épanouissement de la littérature québécoise. J'y vois (tant mieux si je me trompe) une volonté de popularisation de la littérature.

En effet, M. Monière souhaite que les éditeurs (avec la collaboration de l'UNEQ ?) « initient des projets d'écriture ». Certes, M. Monière ne définit pas, cette fois, ces projets d'écriture, mais comme cette deuxième suggestion s'inscrit dans le même

débat sur le statut économique et social de l'écrivain et qu'elle fait suite à l'éloge (par Pierre Turgeon) de la fabrication collective (éditeur, équipe de recherches, auteur) des best-sellers américains, on peut raisonnablement en déduire que le président de l'UNEQ enfonce le même clou : l'écrivain québécois, s'il veut améliorer son sort, doit faire sa part. On peut bien le subventionner, le montrer un peu partout de Sudbury à Paris, lui obtenir un contrat-type, inciter un journal populaire à couronner ses élucubrations, cela ne suffit pas. M. Monière est conséquent : si l'écrivain est un travailleur (ne fait-il pas partie d'une « union » ?), il doit travailler, c'est-à-dire produire ce qui est susceptible de le nourrir (s'il ne le sait pas, qu'il le demande). Sinon qu'il cesse de se plaindre et continue d'enfanter dans la douleur ! L'UNEQ ne peut être indéfiniment une garderie subventionnée. Soyons sérieux : à contrat-type livre-type.

Si telle est la pensée consciente ou inconsciente de M. Monière, je suis le premier à m'en réjouir. Une telle attitude a au moins le mérite de ne pas se dissimuler derrière une quelconque mystique de rapatriement intellectuel des écrivains, pauvres exilés dans la solitude de leur œuvre. Car si l'UNEQ est ainsi perçue par plusieurs de ses membres comme un remède à la pauvreté et à la mélancolie, c'est qu'elle les invite implicitement à se protéger contre l'œuvre (espace d'une parole qui n'affirme rien que sa propre impossibilité) en se réfugiant dans le livre (lieu qui confère à cette parole l'illusoire prestige et pouvoir d'une affirmation). L'auteur qui s'affaire à vouloir ressusciter ses morts ou à leur assurer une meilleure place dans le cimetière risque de ne plus pouvoir mourir. Bien sûr, l'UNEQ n'a pas inventé cette tentation de se complaire dans l'espace parcouru et de justifier *a posteriori* un cheminement dont on ignorera toujours le terme. Mais comme elle ne peut percevoir de droits, que je sache, sur les livres à venir (l'écrivain est celui qui a écrit ; deux livres, précise-t-on) et qu'elle reconnaît à l'auteur un droit moral sur son œuvre (l'écrivain est le propriétaire de ce qu'il produit) l'UNEQ devient ainsi la plus parfaite expression de cette récupération et normalisation d'un acte essentiellement ambigu, gratuit (Qui écrit ? Qui écrit quoi ?). Il n'y a pas de quoi s'inquiéter me direz-vous : cela n'a jamais empêché les écrivains d'écrire. Sans doute. Mais s'il est vrai, comme le suggère G. Marcotte (voir « Institution et courants d'air »), « qu'ici l'institution littéraire

précède les œuvres, a préséance sur les œuvres » on peut se demander dans quelle mesure l'UNEQ sert les œuvres qui justifient, en principe, son existence.

Qui écrit quoi ? C'est sans doute pour pouvoir répondre plus facilement à cette question que M. Monière souhaite que l'UNEQ accueille le plus grand nombre possible d'auteurs qui ne font pas de fiction (cf. interview avec D. Monière, *Livre d'ici*, 3 déc. 80). Comme l'écrit Blanchot : « Seul, le livre non littéraire s'offre comme un réseau fortement tissé de significations déterminées, comme un ensemble d'affirmations réelles : avant d'être lu par personne, le livre non littéraire a toujours été lu par tous, et c'est cette lecture préalable qui lui assure une ferme existence ». J'espère que les vœux de M. Monière seront exaucés.